

édi
torial

par Christophe Pommeray

Quand est-ce qu'on dépréside ?

Il y a, dans tous les messages, des marqueurs. Un mot, une expression, un agencement ou un ton particulier qui signe, situe politiquement, géographiquement ou place le discours sur l'échelle de la véracité ou de la sincérité. Sur l'échelle de l'action aussi.

Et quand Nicolas Sarkozy a demandé aux parlementaires de « déléguer », j'ai pensé au récit dans lequel l'un des marqueurs du passage de l'autorité au régime autoritaire est l'emploi, à rebours, d'un corps social initialement soumis, à qui le personnage principal ordonne d'aller à l'encontre de sa propre action. Je ne sais plus si c'est dans Arturo Ui, La fête au bouc, dans Ubu ou dans tous à la fois mais l'idée est la même. Voilà un président de la République élu sur l'image du mouvement, de l'action perpétuelle, qui a pour ce faire infligé au Parlement un rythme d'enfer et qui, soudain, proclame une pause et lui demande de faire l'inverse de ce qu'il lui a commandé – osons le mot – depuis trois ans et de ce qu'il a, par ailleurs, lui-même promu comme idéal de l'action publique.

L'outrage est double puisqu'il nie la fonction des Parlementaires et qu'il les prie de ne pas servir le dessein de la France censé être incarné par le président de la République élu par tous les Français. On y ajoutera un grain de schizophrénie puisque ce qu'une loi a fait, seule une loi peut le défaire ; pour déléguer il faudra donc légiférer et pour obéir, nos députés UMP devront donc... désobéir. En évoquant un management du groupe parlementaire à la « France Telecom », quelques députés de la majorité ont tout compris.

L'exercice annoncé – va-t-on l'appeler le déléguage ? – est cadré dans le temps : « au second semestre 2011 ». L'année d'après, le mieux serait que le président "dépréside".

All R.ép.
en bref

Soubresaut. La note de conjoncture n°4 du Comité d'expansion économique de l'Allier pressent un premier frémissement d'après crise et ne le lit pas – que personne ne se sente visé – dans le marc de café mais avec des indices fiables : le taux de mobilisation des outils de production, la variation des stocks, le prix des matières premières et l'état des carnets de commande. Conclusion : frémissement mais prudence.

Emploi. Pas de frémissement pour l'emploi par contre. Avec 21,1% d'augmentation sur un an, le taux de chômage en Auvergne suit l'évolution nationale en restant un point derrière le taux français. Le département de l'Allier, lui, a finalement dépassé le taux national depuis fin 2009. Mais comme disaient les candidats UMP en campagne : « on a ralenti l'augmentation du chômage ». Hourra !

Michel Charasse a abandonné l'avion pour le train. C'est donc par le Teoz que le nouveau membre du Conseil constitutionnel va voyager vers Paris. Réflexion d'un voyageur réjoui : « avec deux Charasse sur la ligne, la SNCF a intérêt à gérer ses horaires ».

ÉLECTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Régionale radicale



Dimanche 21 mars, Marie-Claude Léguillon est devenue conseillère régionale d'Auvergne. Portrait.

Chez Marie-Claude, c'est gauche, République et boulot depuis un bail. Commerçants bourbonnais du côté du père, paysans périgourdins du côté de la mère, on sue, on milite, « on ne parle pas pendant la Marseillaise » et on « donne la main ». Marie-Claude est donc déjà à sa place dans le Montluçon où elle naît et où son père fréquente, dans les cercles Républicains du lieu, au syndicat et aux prud'hommes, Jean Nègre, maire de la ville puis député et sénateur de l'Allier. C'est d'ailleurs lui qui offrira un emploi municipal à la mère de Marie-Claude, trois semaines après le décès du père, disparu aux dix ans de sa fille unique. C'est que maman est connue aussi, sa discrétion sur ses actes de résistance étant presque légendaire. Aux moments où l'on charmarre les revers, elle repousse gentiment les rubans arguant d'avoir fait « ce qu'il fallait faire » en cachant, entre autres, et sans jamais se faire vraiment pincer, un pilote anglais puis une jeune fille juive qu'elle conduira d'ailleurs jusqu'en zone libre. Marie-Claude, seule avec sa mère, devra vite travailler : études bancaires puis banque donc et commerce avant de rencontrer la culture et d'y faire son nid.

Avant le Nobel et contre la pensée unique

Administratrice de la salle ovale du théâtre de la Passerelle à Limoges, elle filera ensuite à Paris, à la compagnie Carcara en passant par Avignon, bien sûr, ou le Maroc. Ces années-là, avec Hélène Ninerola, elles devançant le jury du Nobel de littérature d'une bonne dizaine d'années en offrant une scène au Foe John Maxwell Coetzee, pastiche

littéraire post-moderne et post-colonial, parodie de Robinson Crusoe. C'est aussi un joli pied de nez à la pensée unique de l'époque : Coetzee est afrikaner, c'est-à-dire sud-africain blanc et anglophone... Puis ce sera la culture encore mais le Jazz ; quelques années avec Alex Dutilh, le pape des journalistes de la discipline, patron du magazine *Jazzman* et animateur quotidien d'Open jazz sur France Culture* qui sera d'ailleurs l'un des premiers « parisiens » à savoir que Marie-Claude est élue. Avant de « revenir chez moi », à Montluçon donc, Marie-Claude passe enfin à l'Unesco, au cabinet du Directeur général après – politique et culture, toujours... – avoir vécu la fin de Nicolae Ceausescu aux premières loges, avec Lang ou Depardieu à sa table de travail, puisqu'avec l'acteur Julian Negulesco elle fondera l'association « Patrimoine culturel en danger » qui était le jour J « la seule passerelle culturelle entre les deux pays ». Elle quittera Paris et les amis de l'époque, des chants de Paco Ibanez aux vers de Patricia Jerez pour, à Montluçon, regarder grandir Sarah, la fille qu'elle a eue avec son dialoguiste de mari, Alain. Candidate sur la liste PS-PRG-Verts en 2008, elle avait déjà été tentée par une candidature en 1989, derrière « l'ami Flouzat » à qui elle concède avoir « pensé en entrant dans l'hémicycle régional où il avait siégé ». Quant à l'engagement radical, la question lui semble presque incongrue ; voir ci-dessus : gauche, République et boulot depuis un bail... renouvelé.

Voir l'interview de Marie-Claude Léguillon page 2

E.M.

* du lundi au vendredi de 19h10 à 20h, 98.4 Mhz à Vichy.

DÉBAT À L'ASSEMBLÉE SUR LES JEUX DE HASARD

Une petite forfaiture

Mardi, le débat a tourné à l'aigre dans l'hémicycle où, sur un texte évoquant les jeux de hasard, l'UMP a du tricher.

Sourires au conseil municipal de Vichy. Au détour d'une décision du maire de vendre l'ancien bateau « La Mouette » qui avait coulé dans l'Allier, Christophe Pommeray a relevé deux erreurs dans le nom et dans l'adresse de l'acheteur. La décision de vente est bien orthographiée a soutenu un haut-fonctionnaire municipal arguant d'une « erreur de copier-coller » dans le dossier du conseil. Interrogation d'un conseiller municipal : les ordinateurs de la mairie sont magiques, ils copient une chose et en collent une autre.

Rachida Dati n'a plus de voiture de protection. Il paraît que c'est en la voyant à la télévision le dimanche des élections régionales que le chef de l'État a pris cette décision. Et c'est sur le plateau de France 2 qu'elle l'a appris de la bouche de ses officiers de sécurité qui lui ont annoncé leur départ immédiat avec la berline.

Habillage. Face à cette information qui s'est répandue comme une traînée de poudre, le ministère de l'intérieur a noyé la décision dans une « refonte globale » qui aurait privé une trentaine de personnalités de leurs gardes du corps... Merci qui ?

Périco Légasse, le célèbre chroniqueur gastronomique, a complété sa charge habituelle contre le guide Michelin par la sortie, avec l'aide de l'hebdomadaire Marianne, d'un guide des 100 tables pour le plaisir qu'il qualifie lui-même de « d'anti guide Michelin ». Mais celui qui avait célébré à pleine jouaillées l'arrivée de l'AOC à Saint-Pourçain n'a pas trouvé, en Allier, une seule table digne de ses 122 pages.

L'Auvergne est, elle, représentée par... deux tables et Paris par 42. Mais il faut dire que dans le troisième arrondissement, l'Ambassade d'Auvergne est célébrée pour son aligot qui « s'abat comme un ruban d'or sur la saucisse de Parlan ».

« **Des noms, des noms !** » À la demande de plusieurs lecteurs, nous précisons donc que Gérard Charasse a rencontré, avec Christophe Pommeray, au technicentre de Villeneuve-Prairie les personnes suivantes : Philippe LELEVE, directeur du technicentre ; Philippe VIE, responsable du pôle matériel (voitures et locomotives) à la direction de l'Axe Téoz et Bernard BOLOT, directeur Téoz des secteurs Est-Sud-Est. Ça va comme ça ?

La cyber-polémique sur la proximité graphique des sites de l'Élysée et de la Maison blanche, n'est pas encore dégonflée qu'une autre risque de se développer. Car jeudi dernier, Rue89 a annoncé que depuis 2007, la présidence de la République utilise un B-6, un super ordinateur d'aide à la décision. C'est de son intelligence artificielle que serait sortie la proposition de suppression des cours d'histoire-géo ou le fameux chiffre de 27 000 expulsions de sans-papiers, seuil nécessaire selon ses calculs pour atteindre le point critique susceptible d'attirer des voix du Front National. Chirac, lui, avait "Amstrad", mais c'était le surnom d'Alain Juppé... qui attend patiemment le bug de l'an 2012.

👍 RÉPUBLICAINE :

Marie-Claude Léguillon, première conseillère régionale radicale d'Auvergne ! (voir page 1 et ci-contre)

👎 PAS RÉPUBLICAIN :

Gérard Dériot, sénateur de l'Allier, qui n'a pas hésité à annoncer « qu'il avait fait voter à l'unanimité la suspension de la commercialisation des biberons fabriqués à base de bisphénol A ». En réalité, comme l'écrit l'AFP, « le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi du groupe RDSE, à majorité radicale de gauche, destinée à suspendre la commercialisation de biberons produits à base de Bisphénol A. Le texte proposait à l'origine l'interdiction de cette molécule dans tous les plastiques alimentaires mais le rapporteur UMP de la commission des Lois, Gérard Dériot, a fait adopter un amendement le ramenant à une suspension de la commercialisation des biberons au Bisphénol A. »

C'était mardi en fin d'après-midi à l'Assemblée. Les parlementaires discutaient, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et en particulier d'une motion de rejet préalable présentée par le groupe socialiste, radical et citoyen. Cette motion adoptée, le texte est éliminé de la navette c'est-à-dire sorti purement et simplement du chemin d'examen et d'adoption d'un projet de loi. Naturellement la gauche était prête à la voter et la droite prête à la rejeter.

Demande de scrutin public

Sauf qu'à quelques minutes du scrutin public, les bancs de gauche était deux fois plus peuplés que les bancs de droite. Sentant la défaite poindre, l'UMP a usé des demandes de suspension de séance. La première n'ayant pas suffi à rassembler la majorité, une deuxième fut demandée, sans succès cette fois puisque le président de séance, le vice-président socialiste Tony Dreyfus, la refusait et annonçait le scrutin dans toute l'assemblée : c'est une sonnerie double qui retentit. C'est alors que le gouvernement, par la voix de François Baroin, nouveau ministre du budget, demandait à son tour une suspension de cinq minutes. On ne suspend jamais dès lors que le scrutin est annoncé mais le ministre devait se faire persuasif, et assurer, à un président de séance fébrile, que la suspension était de droit. Deux minutes supplémentaires furent donc encore accordées avant le début du scrutin. La droite n'était toujours pas en nombre suffisant. Et là, coup de théâtre. Au moment où le président de séance annonce :

« Dans ces conditions, que ceux qui sont favorables appuient sur le bouton... » puis il s'interrompt lui-même : « le président Accoyer, présent dans l'hémicycle, souhaite m'entretenir. » En fait d'entretien, Bernard Accoyer remplace Tony Dreyfus au fauteuil de la présidence et annonce que la séance est suspendue pour cinq minutes. Ce fut, en fait, plus que ça et à la reprise, la motion de rejet de l'opposition fut rejetée...

Spectacle désolant. Reporter un scrutin, le temps de rassembler une majorité ? Débarquer un président de séance ? On imagine volontiers, dimanche 14 mars dernier, le ministre de l'intérieur annoncer que le scrutin sera reporté de dimanche en dimanche tant que son camp n'est pas clairement susceptible d'emporter une victoire ou encore le préfet changer les maires pour avoir des présidents de bureau de vote à la main du gouvernement...

Du côté où l'on penche.

Evidemment, rares sont les journaux qui ont retracé cet incident. Notre temps du Moi qui prime l'action publique, inverse fatalement la hiérarchie de l'indignation et l'incivilité, pour laquelle on use d'une sémantique disproportionnée, cache facilement le viol des principes fondamentaux qui se critique d'un haussement d'épaules. Peu sont donc ceux qui ont tout de suite compris et exprimé que le penchant pris par la majorité était fort inquiétant.

On attend donc le prochain avec en tête une certitude que l'histoire n'a que rarement démenti : on finit toujours pas tomber du côté où l'on penche.

CHRISTOPHE POMMERAY

« Je ne fais jamais les choses à moitié »

Allier République.- C'est historique cette entrée au Conseil régional d'Auvergne pour une radicale !

Marie-Claude Léguillon.- Oui. En 1992, le siège a été frôlé de huit voix et depuis, les accords électoraux signés n'ont pas été tenus.

AR.- Le succès de cette fois est à porter au crédit de René Souchon ?

MCL.- Oui car il a tenu parole. Mais c'est aussi à porter au crédit de Gérard Charasse qui a négocié localement l'accord régional et à celui de



Christophe Pommeray que nous avons désigné comme candidat et qui m'a proposé de prendre sa place quand il a pressenti qu'avec lui en lice, l'accord risquait de ne pas être tenu...

AR.- Les radicaux qui l'avaient désigné à l'unanimité localement et nationalement n'ont pas apprécié.

MCL.- Moi non plus. C'est presque un délit de sale gueule. Mais j'ai compris pendant la campagne électorale que son origine était circonscrite à deux ou trois individus et que

son intensité était proportionnelle au travail que Christophe effectue sur le terrain, à Vichy et que tout le monde voit...

AR.- Vous allez revenir à Vichy ?

MCL.- Gérard et Christophe m'ont beaucoup aidé pendant la campagne, alors oui. Mais

je vais travailler d'autant plus facilement à Montluçon que j'aime cette ville où je suis née, où je suis revenue il y a une dizaine d'années et où j'ai déjà beaucoup milité avec mes amis radicaux mais également avec Bernard Lesterlin, le député. Mais j'irai ailleurs en Allier et bien sûr à Vichy qui est le berceau des radicaux en Bourbonnais !

AR.- Quels sont les dossiers que vous allez suivre plus particulièrement ?

MCL.- Je fais partie d'une équipe dont le travail n'est pas encore réparti. Quand le président aura fixé les missions des uns et des autres, je me tiendrai à ma feuille de route. Je ne fais jamais les choses à moitié. Je suis bien sûr attirée par les dossiers culturels et internationaux en raison de mon parcours [voir page 1, ndlr], mais je pense aussi que dans une grosse machine comme un conseil régional, il ne faut pas craindre de découvrir des dossiers. Parfois un regard neuf est le début d'un regard juste et un bon moyen de sortir de la pensée unique.

AR.- Le programme mis en avant par René Souchon est ambitieux.

MCL.- Le programme est réaliste. Il a été pesé et repesé. J'ai beaucoup fait campagne aux côtés de René Souchon et franchement, si le travail pendant le mandat continue dans le même esprit, nous réussirons.

AR.- Ce n'est pas dur d'être la seule représentante d'une formation politique dans une assemblée de quarante-sept élus ?

MCL.- Non. Ce qui compte, c'est le respect des convictions de chacun. Moi, je suis radicale. C'est pour moi une fierté de revendiquer un attachement aux valeurs de la République que je vais pouvoir défendre dans l'hémicycle régional.

VE PARLEMENTAIRE
GÉRARD DÉRIOT ■ Les biberons à base de bisphénol A ne sont plus commercialisés
 Le sénateur UMP Gérard Dériot, rapporteur de la commission des affaires sociales, a fait voter, mercredi, à l'unanimité, le renvoi de la commercialisation des biberons fabriqués à base de bisphénol A (BPA). Cette mesure temporaire entre en vigueur jusqu'à la décision définitive de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de consommation (Afsa). Cette suspension répond aux deux éléments d'alarme : le chauffage intense, qui favorise la migration de la BPA dans les aliments, et la vulnérabilité des bébés, dont le système hormonal est encore immature. Le France avait ainsi le premier pays au monde à interdire les biberons fabriqués à base de BPA. En revanche, le lait n'a pas touché le bisphénol A dans l'ensemble des autres plastiques alimentaires.